

# CDFN FSU

18 et 19 novembre 2014

## 4 pages EDUCATION

### Instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

Le **décret n° 2014-1231 du 22 octobre 2014 (BO 43 du 13 novembre 2014) relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges** met en place la composition, les modes de désignation, les objectifs et le fonctionnement des conseils des cycles 1, 2 et 3, du conseil école collège, et du conseil pédagogique.

Lors des travaux préparatoires, la FSU avait pointé la nécessité de travailler la liaison école-collège de façon à favoriser la réussite de tous les élèves, en particulier les plus fragiles, par une meilleure connaissance des cultures et pratiques professionnelles du primaire et du secondaire. Mais elle avait aussi alerté sur le non-sens que constituerait la mise en place d'instances bureaucratiques risquant de devenir des lieux de prescriptions hiérarchiques, et non d'échanges sur les pratiques.

A la différence du texte soumis au Conseil supérieur de l'Éducation, le décret ne mentionne plus le volontariat des enseignants membres du conseil école-collège ou du conseil de cycle 3 et c'est le chef d'établissement qui les choisit et les désigne, après « suggestion » du conseil pédagogique. En ce qui concerne le Conseil pédagogique au collège et au lycée, les équipes ont 15 jours à partir de la rentrée pour faire des propositions. Passé ce délai, en l'absence de propositions, le chef d'établissement désignera qui bon lui semble. La conception de ces instances vient donc alimenter une vision caporaliste inacceptable pour la profession.

Le décret dispose aussi que le conseil pédagogique formule des propositions quant à « la différenciation des approches pédagogiques, notamment les aides pour les élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages scolaires », entretenant la confusion entre enseignement adapté (adaptation des objectifs d'enseignement pour les élèves en difficulté scolaire persistante et durable) et différenciation pédagogique (adaptation des méthodes d'enseignements), qui relève de la liberté pédagogique du professeur dans sa classe.

De plus, dans le premier comme dans le second degré, aucune compensation en temps et en rémunérations n'est prévue au titre de cet alourdissement de la charge de travail. La FSU estime que l'amélioration de la liaison école-collège peut s'effectuer par d'autres biais, notamment le renforcement des formations initiale et continue.

Coopérer pour la réussite de tous et toutes, pour une meilleure fluidité des parcours, implique un cadre institutionnel permettant et facilitant, dans tous ces aspects, le travail commun, entre pairs. Nous sommes loin du compte.



### Calendrier Education

**17 au 22 nov** : Semaine d'action FSU « services publics »

**22 nov** : Meeting « Avec la FSU, l'éducation donne de la voix ! »

**8 au 12 déc** : « Conférence nationale sur l'évaluation des élèves »

**Nov. Déc.** : Carte de l'EP rentrée 2015, REP et REP+ ; niveau académique

**Janvier 2015** : Carte de l'EP ; arbitrages MEN

**Janvier 2015** : Conférence de consensus sur le redoublement

**11 et 12 février** : stage FSU « évaluation des élèves »

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres** : Programmes de la scolarité obligatoire. Bilan des réformes des lycées

## **Une situation plus qu'alarmante ! Le 22 Novembre à Paris sera l'occasion de fédérer des actions locales**

Des situations difficiles donnent lieu à des mobilisations/grèves sur le territoire, notamment le 19 et le 20 novembre :

- La carte des REP, élaborée à moyens constants, débouche sur une sortie de collèges et d'écoles de l'Education Prioritaire, et les lycées ne sont pour l'instant pas pris en compte. Les critères retenus ne font pas toujours l'objet de transparence, ce qui génère une grogne légitime. Les réseaux qui ne sont plus labellisés sont mobilisés.
- Le bilan de rentrée témoigne d'une situation très tendue sur le terrain : effectifs élevés, postes non pourvus, pas de remplaçants, précarité aggravée (recours accru à des contractuels), pénurie de poste de RASED et des élèves en grande souffrance.
- Un an après la mise en place des ESPE, de la réforme des concours et de la formation, le bilan est très négatif : absence de cadrage national source d'inégalités. C'est pourquoi le mercredi 19 novembre sera un temps fort de mobilisation.
- Des inquiétudes persistent sur les SEGPA et s'expriment chez les personnels qui voient des divisions de sixième menacées.

## **Déclaration FSU au CSE du 8 octobre 2014 (évaluation des élèves)**

La FSU se félicite que le ministère ait décidé de faire de l'évaluation des élèves l'objet d'un débat public, dans le cadre de la refondation de l'école. L'évaluation est au cœur du métier enseignant, c'est un acte professionnel délicat, et c'est un de ceux parmi les plus visibles et les plus sensibles pour les élèves et leurs parents. Or, ces dernières années, dès l'école maternelle, les enseignants ont été désorientés par la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation dont les objectifs étaient loin d'être explicites et l'intérêt loin d'être partagé. « La pression » sur les enseignants « s'est même accrue en termes de responsabilité ». Tout cela n'est pas sans conséquence sur les élèves. En témoignent les injonctions dès la maternelle ou pour atteindre des résultats chiffrés pour les évaluations CE1 et CM2, les pressions sur les taux de passage dans le second degré et sur les résultats du contrôle continu pour le brevet, la multiplication d'évaluations diagnostiques dans le seul but de systématiser des remédiations dans une forme de médicalisation de l'apprentissage. L'expérience calamiteuse du LPC reste l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire en la matière.

Il est donc temps de clarifier ce qu'est l'acte d'évaluer et quels en sont les différents usages et objectifs pour les professionnels de l'éducation, pour les élèves, les parents et l'institution. L'enjeu est important dans un système éducatif sélectif et marqué par les inégalités.

Pour cela, ce débat se doit de lever un certain nombre de malentendus. Il s'agit de distinguer clairement l'évaluation du système éducatif de l'évaluation des résultats individuels des élèves, l'évaluation formative, qui fait partie du processus d'enseignement et d'apprentissage, des évaluations sommative et certificative qui ponctuent la fin d'une séquence, d'un cycle ou d'un cursus.

L'évaluation du système a pour fonction d'orienter les politiques éducatives en renseignant objectivement sur les réussites et les difficultés de notre école. Ce travail peut être mené de manière rigoureuse et méthodologique à partir d'échantillons. Nul n'est besoin d'évaluer, pour cela, tous les élèves à tous les instants.

L'évaluation formative, dont les formes sont multiples, vise à renseigner tant l'enseignant que l'élève sur « ce qui a été appris » dans ce qui a été enseigné. Elle est donc un processus pédagogique et didactique en même temps que d'information, elle permet à l'enseignant de mesurer l'écart entre ce que l'élève produit et ce qui est attendu de lui, et ainsi piloter les apprentissages. En ce sens, elle doit évidemment soutenir les progrès de chaque élève, mettre en évidence et valoriser les réussites, mais aussi décrypter les erreurs, qui sont les étapes – utiles et incontournables – de tout processus d'apprentissage. Là encore, nul n'est besoin de multiplier les protocoles chronophages. L'observation professionnelle à partir de critères pensés en amont est parfois suffisante.

L'évaluation sommative et certificative doit être pertinente dans sa forme et ses contenus, juste dans ses résultats et respectueuse de chaque élève. Mais elle doit simultanément rester exigeante et tendue vers le progrès et les apprentissages pour que l'acte d'enseignement garde sa valeur. Elle ne devrait pas servir à classer les élèves ni les écoles et les établissements scolaires. Elle est une photographie des acquis de l'élève – ses réussites et ses difficultés - à un instant T, en fin de séquence, de période ou de cycle par exemple, et doit permettre de rendre compte aux élèves comme aux parents. Son lien avec l'orientation scolaire doit être mieux explicité.

A côté de cela, l'évaluation certificative doit permettre l'obtention d'un diplôme de même valeur sur tout le territoire ; c'est pourquoi la FSU dénonce la part grandissante du contrôle local au baccalauréat, qui en fait un diplôme maison, au risque de le dévaluer pour certains élèves.

La validation de certains diplômes, notamment ceux de la voie professionnelle, s'effectue par le biais d'évaluations par compétences dans presque toutes les disciplines. Dans ce cadre, les évaluations formatives peuvent être utilisées à des fins certificatives. Une telle dérive implique des incohérences pédagogiques, qui participent à une mauvaise compréhension des finalités de l'évaluation en général pour les élèves, et de la perte du sens de l'acte pédagogique pour les enseignant-es.

L'évaluation, lorsqu'elle certifie des connaissances et/ou des compétences dans le but de valider un diplôme, ne peut ni ne doit être pensée comme un outil au seul service d'objectifs quantitatifs qui ne prendraient pas en compte les contenus, les programmes, les temps d'enseignement...

L'importance exacerbée de l'évaluation en général dans notre société, crée un contexte qui fait des différentes formes d'évaluations des actes pédagogiques très compliqués. Le débat « note ou pas note » est une entrée facile, mais qui ne résiste guère à la réflexion : la note, le smiley, le feu vert ou la case cochée sont de même ordre. Etre traité avec bienveillance par l'école est un droit constant pour tout élève. Ainsi l'évaluation doit viser l'encouragement et les réussites tout en ne se trompant pas et en étant exigeante et claire sur les

éventuelles difficultés rencontrées afin d'aider l'élève sur le chemin à parcourir et les obstacles à surmonter.

Pour toutes ces raisons, la FSU considère que ce débat doit poser un cadre stable, clair et opérant sur les finalités de l'évaluation.

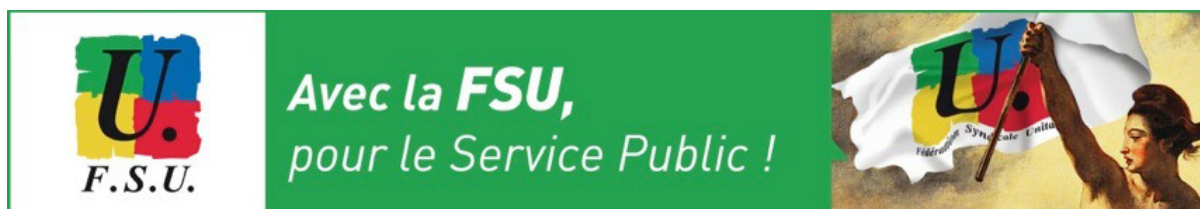
A partir de là, la question de la formation à l'évaluation est primordiale, car évaluer est une compétence professionnelle qui s'apprend, en particulier quand il s'agit d'évaluer chaque élève dans un collectif (classe, groupe) à l'effectif important, et de faire de l'évaluation un moment du processus d'apprentissage. On choisit mieux les formes et contenus de l'évaluation, on dépiste mieux les erreurs et on répond de façon plus pertinente aux problèmes qu'elles révèlent,... quand on a reçu une véritable formation didactique. L'évaluation scolaire n'est pas une action spontanée ; elle requiert formation initiale de haut niveau et formation continue régulièrement actualisée.

De plus, la FSU souhaite un débat ambitieux et sérieux, à l'opposé des caricatures souvent véhiculées (y compris parfois, et nous le regrettons, sur le site du ministère). Il ne s'agit pas de mettre à l'index les enseignants. La très grande majorité de nos collègues sont conscients des enjeux d'une évaluation juste et respectueuse de chaque élève, et font le maximum pour cela, dans des conditions parfois très difficiles.

Il s'agit donc de créer les conditions favorables à une évaluation au service de la réussite des élèves. L'essentiel n'est pas une simple question de « bonne volonté » des personnels, mais bien, nous le réaffirmons, une question de rigueur dans la définition des finalités et des usages. Mais c'est aussi une question de conditions de travail (effectifs des classes) et de formation.

La conférence sur l'évaluation est une opportunité pour le système éducatif. La FSU s'engagera dans les débats qu'elle espère débarrassés des instrumentalisation que nous voyons, malheureusement déjà poindre dans nombre de déclarations publiques.

Nous souhaitons que le débat qui s'ouvre permette d'y remédier.



## **Enseignement agricole Échec de la RVP ... mais rien ne change**

Alors que les résultats globaux de la session 2014 de l'examen confirment une nouvelle fois l'échec du bac pro 3 ans (82,6 % en 2014 contre 90,2 % en 2010) et que les élèves qui obtiennent leur diplôme rencontrent des difficultés dans la poursuite d'études, notamment en BTS, le ministère de l'agriculture poursuit la **Rénovation de la voie professionnelle** par le CAP. Pour cela il réutilise des recettes qui ont pourtant montré leur inefficacité et qu'il refuse d'évaluer.

Parmi les propositions de rénovation du CAP agricole du ministère : une augmentation du nombre d'heures non affectées (notamment pour davantage d'individualisation) et de la part du CCF à 80 % pour l'obtention du diplôme.

Concernant l'évaluation, le SNETAP-FSU dénonce l'augmentation du CCF alors que depuis 25 ans sa place ne cesse de se renforcer sans que les véritables résultats ne soient expertisés et que le ministère se refuse toujours à engager un débat général sur le sujet (nous demandons pourtant un débat sur l'évaluation en parallèle de celui engagé au MEN).

Le ministère annonce également une réforme du bac pro CGEA (diplôme «cœur de métier» pour l'enseignement agricole) pour 2016 ; officiellement pour prendre en compte le « produire autrement » voulu par Stéphane LE FOLL et la récente loi d'Avenir Agricole. Le Snetap-FSU ne peut s'empêcher de voir dans cette rénovation un lien avec la baisse inexorable des résultats de ce diplôme depuis la mise en œuvre de la RVP (taux de réussite : 71,5 % en 2014 contre 87,2 % en 2010).

## **Non au redéploiement des Assistantes sociales dans le 1<sup>er</sup> degré !**

La circulaire du 4/06/2014 relative à l'éducation prioritaire annonce l'expérimentation de l'intervention du service social en faveur des élèves au sein du 1er degré dans les REP+, ce qui n'a pas échappé à certaines directions départementales qui s'en sont saisies.

Le SNUASFP rappelle que l'intervention des assistantes sociales dans le 1er degré est nécessaire mais à la seule condition que des postes soient créés massivement à cet effet. Il n'est pas acceptable pour nos collègues, dont les secteurs d'intervention sont déjà exponentiels, de se voir ajouter des écoles et une charge de travail supplémentaire. L'intervention d'un service social en primaire ne peut se faire au rabais.

Le ministère doit se donner les moyens de ses ambitions. Il ne peut considérer que ce travail peut se faire uniquement dans l'urgence et qu'il ne nécessite que des interventions ponctuelles, sans évaluation, sans relations avec la famille et l'environnement social des écoles et surtout sans relations avec l'ensemble des équipes éducatives. Le ministère doit avoir le courage de ses réformes ; c'est un vrai service social en primaire qu'il faut créer en lui donnant les moyens de remplir ses fonctions.

Par ailleurs, nous attendons que les personnels sociaux bénéficient des mesures censées mieux « reconnaître les personnels » exerçant dans les établissements de l'éducation prioritaire tels que le doublement de l'indemnité ainsi que les bonifications pour mutation. Et non qu'ils en soient écartés comme cela a été le cas pour la prime ECLAIR.

## **Institut de recherches de la FSU, chantier « Disciplines »**

L'IR-FSU a mis sur pied un chantier de deux années autour de la notion de disciplines, abordée fédéralement, afin de dépasser les incompréhensions d'ordre culturel entre les différents niveaux d'enseignement, et d'avancer des revendications partagées sur la culture commune, et donc sur le projet d'école de la fédération, portant la scolarité obligatoire à 18 ans.

La question de la discipline, ses contenus, ses contours est étroitement liée à la finalité qu'on assigne à l'école ; ainsi, la discipline scolaire est-elle définie différemment selon le niveau d'enseignement dans lequel elle se déploie, et elle revêt des attendus divers selon que l'on s'adresse à l'élève du primaire ou du secondaire, ou encore lorsqu'elle est discipline « professionnelle ».

Toutes ces questions méritent d'être débattues dans l'absolu, mais a fortiori dans un contexte d'élaboration du socle commun et de nouveaux programmes. Le séminaire du 12 novembre, premier d'une série de 6, était consacré à la définition de la notion de discipline, notamment à travers l'histoire de sa construction d'abord sociale, dans une école qui ne s'adressait qu'à un petit nombre. Il a permis, à l'aide d'enseignants-chercheurs, au cours d'exposés mais aussi lors d'ateliers, de montrer que la discipline est une organisation des savoirs, que son périmètre évolue au fil de l'histoire, qu'il reste fortement marqué par les rôles endossés par l'école : formation culturelle et/ou pratique.

Prochains séminaires (ouverts à tous-tes) : 8 avril 2015, « Savoirs disciplinaires et mise en cohérence des savoirs », et 3 juin, « Education à ... ».